Syndicat Mixte Association Maison de la Normandie et de la Manche à Jersey

DELIBERATION PV 009

S . M . A . N . M .

* * *

Extrait du registre des délibérations du comité syndical du 3 juillet 2014

Nombre de membres	Nombre de présents
12	14

Le comité syndical mixte association Maison de la Normandie et de la Manche s'est réuni le jeudi 3 juillet 2014 à quatorze heures, à la Paroisse de St Hélier – Salle "Committee Room", dûment convoqué le 10 juin 2014 par Mme Anne-Marie COUSIN, présidente du S.M.A.N.M.

Étaient présents :

Mmes Anne-Marie COUSIN, Rolande BRECY, Sylvie DELAUNAY, Marie-Pierre FAUVEL et Valérie NOUVEL.

MM. Michel LAURENT, Stéphane TRAVERT, Michel LOUISET, Jacques THOUVENOT, Jérôme VIRLOUVET, Christian LEMARCHAND, Gérard COULON, Alain CIVILISE et André ROUXEL.

Est excusé et donne pouvoir :

M. Jean-Karl DESCHAMPS (procuration à M. Stéphane TRAVERT)

Sont excusés :

Mmes Marine LEMASSON et Josiane TOMASETTO.

MM. Jean-Marc LEFRANC, Patrice PILLET, Bernard TREHET, Jean-Marc JULIENNE, Dieudonné RENAUX, Erick BEAUFILS, Gérard COULON.

Secrétaire de séance :

M. Christian LEMARCHAND

REÇU LE
08. JUIL 2014
PREFECTURE DE LA MANCHE

Syndicat Mixte Association Maison
de la Normandie et de la Manche à Jersey

S . M . A . N . M .

* * *

RAPPORT PV 9

Extrait du registre des délibérations du comité syndical du 11 février 2014

Nombre de membres	Nombre de présents
12	10

Le comité syndical mixte association Maison de la Normandie et de la Manche s'est réuni le mardi 11 février 2014 à quatorze heures, au Conseil général de la Manche – salle Amiral Tourville à St Lô, dûment convoqué le 13 janvier 2014 par Mme Anne-Marie COUSIN, présidente du S.M.A.N.M.

Étaient présents :

Mmes Anne-Marie COUSIN, Annie ANNE, Rolande BRECY et Marie-Pierre FAUVEL.

MM. Patrice PILLET, Jérôme VIRLOUVET, Michel LAURENT, Christian LEMARCHAND, Michel LOUISET et Dieudonné RENAUX.

Est excusé et donne pouvoir :

M. Stéphane TRAVERT (procuration à Mme Annie ANNE)

Sont excusés :

Mmes Sylvie DELAUNAY, Marine LEMASSON, Josiane TOMASETTO et Valérie NOUVEL.

MM. Jean-Karl DESCHAMPS, Bernard TREHET, Jean-Marc LEFRANC, Erick BEAUFILS, Gérard COULON, Jean-Marc JULIENNE, André ROUXE, Alain CIVILISE et Jacques THOUVENOT.

Assistaient également à la réunion, sans voix délibérative :

Mmes LEROY, OLIVIER	S.M.A.N.M.
Mmes RODDIER et MICLOT	Conseil régional de Basse-Normandie
M. MOTTE	Conseil général de la Manche
Mme GERMAIN	Agent comptable S.M.A.N.M.
M. MARLIER-RIQUIER	Comptable assignataire du S.M.A.N.M.

Secrétaire de séance :

Mme Rolande BRECY

Le quorum est atteint.

Mme Anne-Marie COUSIN ouvre la séance à 14h et propose de passer à l'étude des rapports inscrit à l'ordre du jour.

- PV 008 - Approbation du Procès-verbal du comité syndical du 3 juillet 2013 ;
- Rapport 2014/341 – Rapport d'activité 2013 – actions 2014 ;
- Rapport 2014/342 – Compte administratif et compte de gestion 2013 ;
- Rapport 2014/343 – Affectation du résultat ;
- Rapport 2014/344 – Plan de formation ;
- Rapport 2014/345 – Indemnité du payeur départemental de la Manche ;
- Rapport 2014/346 – Tarifs 2014/Cotisations sociales expatriés ;
- Rapport 2014/347 – Grille indiciaire afférente au grade de rédacteur territorial ;
- Rapport 2014/348 – Taux de cotisation des risques statutaires ;
- Rapport 2014/349 – Budget primitif 2014.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL du comité syndical du 11 janvier 2013

Le compte-rendu du 3 juillet 2013 est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT 2014/341 – Rapport d'activité 2013 – actions 2014

Mme Aurélie LEROY présente le rapport d'activités 2013 de la Maison de la Normandie et de la Manche et soumet des propositions d'actions 2014.

Mme Anne-Marie COUSIN pose la question de l'intérêt des dossiers thématiques réalisés en interne. (Noel, St Valentin)

Mme Aurélie LEROY explique que ces dossiers permettent d'inspirer les Tour Operator et les agences de voyages.

Mme Annie ANNE souhaite connaitre l'impact sur les îliens et le public concerné.

Mme Aurélie LEROY répond que la clientèle concerne les retraités et la clientèle "golf" et "thalasso".

Tourisme et transport : Vitrine sur les Jeux Équestres Mondiaux

Mme Annie ANNE demande l'implication des iles anglo-normandes concernant les Jeux Équestres Mondiaux.

Mme Aurélie LEROY répond que la Maison de la Normandie a contacté les agences de voyages locales pour qu'elles puissent vendre les billets des JEM. Le partenariat était prêt à se faire, cependant la vente n'a pas été accordée aux agences car seuls les offices de tourisme sont habilités à la vente des billets.

Mme Annie ANNE est étonnée et demande si une dérogation peut être appliquée à cette situation.

Mme Aurélie LEROY informe que les agences doivent acheter les billets en amont et ajoute que le nombre de billets en vente serait très limité.

Mme Annie ANNE souhaite connaitre la place et l'influence du tourisme équestre au sein des iles anglo-Normandes.
Mme Aurélie LEROY répond que cette thématique pourrait intéresser la population si il y avait des propositions de packages et pas uniquement la vente de billets individuels.

Échanges culturels et éducatifs : Échanges en visioconférence

Mme Annie ANNE questionne sur l'évolution du projet concernant la visioconférence.

M. Patrice PILLET a noté l'anniversaire de Jean-François Millet (concernant la précédente vitrine dédiée aux Illustres Normands) ainsi que les 20 ans des Traversées Tatihou.

Mme Aurélie LEROY a répondu qu'un communiqué de presse et une affiche pourraient être diffusés à cette occasion.

Mme Anne-Marie COUSIN précise que Mmes LEROY et RONCERAY doivent avancer leur départ à 14h45, en raison des mauvaises conditions météorologiques.

Mme Annie ANNE remercie le travail effectué par la directrice de la Maison de la Normandie et de la Manche.

Compte tenu des éléments d'information exposés par la directrice, le comité syndical adopte à l'unanimité le rapport d'activité 2013 et les actions 2014.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORT 2014/342 – Compte administratif et compte de gestion 2013

Compte tenu des éléments d'information exposés dans le rapport,

- en section de FONCTIONNEMENT

	CA 2012	CA 2013	Variation %
RECETTES	151 302.30 €	150 409.77 €	0.60 %
DEPENSES	186 831.96 €	159 685.92 €	-14.50 %
SOLDE D'EXECUTION	- 35 529.66 €	- 9 276.15 €	-73.90 %
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	178 949.95 €	143 420.29 €	-19.90 %
RESULTAT CUMULE	143 420.29 €	134 144.14 €	- 6.50 %

- en section d'INVESTISSEMENT

	CA 2012	CA 2013	Variation %
RECETTES	1 755.32 €	2 507.76 €	42.90 %
DEPENSES	1 579.86 €	2 485.52 €	57.30 %
SOLDE D'EXECUTION	175.46 €	22.24 €	-87.30 %
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	18 607.28 €	18 782.62 €	0.90 %
RESULTAT CUMULE	18 782.74 €	18 804.86 €	+0.10 %

Adopté à l'unanimité.

RAPPORT 2014/343 – Affectation du résultat

Le résultat d'exécution du budget de l'exercice 2013 est le suivant :

	Résultat de clôture 2012	Résultat de clôture 2013
Investissement	18 782.62 €	18 804.86 €
Fonctionnement	143 420.29 €	134 144.14 €
État des crédits reportés dépenses et recettes	*Néant*	*Néant*
Besoins de financement	*Néant*	*Néant*
TOTAL	162 202.91 €	152 949.00 €

L'affectation proposée pour le résultat de fonctionnement de **134 144.14 €** est la suivante :

- Report sur le 002 (excédent de fonctionnement reporté) de **134 144.14 €.**

L'affectation proposée pour le résultat d'investissement de **18 804.86 €** est la suivante :

- Report sur le 001 (excédent d'investissement reporté) de **18 804.86 €.**

Adopté à l'unanimité.

RAPPORT 2014/344 – Plan de formation

Mme Anne-Marie COUSIN donne lecture du rapport.

A - Formation de professionnalisation en cours de carrière

- Formations organisées par le Centre National de Formation de la Fonction Publique Territoriale à Hérouville-Saint-Clair (C.N.F.P.T).
  - «Photoshop niveau 1», programmée le 17,18 et 19 mars 2014 ;
  - «Photoshop niveau 2», programmée les18 et 19 septembre 2014.

B - Formation de professionnalisation pour prise de poste

- Formation : «Les fondamentaux du statut dans la Fonction Publique Territoriale», organisée par le C.N.F.P.T., programmée les 17/04/14 et 18/04/14 à Hérouville-Saint-Clair.

C - Prévisions budgétaires 2014

CNFPT	MONTANT Formation	FRAIS DE TRANSPORT/HEBERGEMENT	TOTAL 2 jours
MODULE «Photoshop niveau 1» = 3 j * 80 €	460 €	350	810 €
MODULE «Photoshop niveau 2» = 2 * 80 €	160 €	300	460 €
MODULE «Les fondamentaux du statut dans la Fonction Publique Territoriale		300	300 €
TOTAL BUDGET PREVIONNEL			1 570 €

Adopté à l'unanimité.

RAPPORT 2014/345 – Indemnité du payeur départemental de la Manche

Mme Anne-Marie COUSIN rappelle que lors de la séance du 18 juin 2008, le comité syndical s'est prononcé favorablement sur l'attribution de l'indemnité de conseil allouée au payeur départemental, conformément à l'arrêté du 12 juillet 1990 établi par le Ministère des Finances.

Compte-tenu du départ de M. Christian MARLIER-RIQUIER, et de l'arrivée de M. Michel LETY aux fonctions de payeur départemental à compter du 18 juin 2014, elle propose de leur accorder l'indemnité de conseil qui sera calculée en fonction du temps de présence de chacun.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORT 2014/346 – Tarifs 2014/Cotisations sociales expatriés ;

Mme Anne-Marie COUSIN expose le rapport.

Le comité syndical a procédé à l'inscription de Mme Aurélie LEROY, agent expatriée, auprès des différentes caisses des français à l'étranger, à compter du 1er janvier 2013.

L'expatriation met fin aux obligations de l'employeur vis-à-vis de la sécurité sociale française et de la déclaration à l'Urssaf.

Ce sont des prestations similaires à celles de la sécurité sociale facilitant le retour de l'agent en France pour réintégrer le régime général de la sécurité sociale soit le pack :

1 – CFE/Caisse française à l'étranger (assurance de base) ;

2 - CFE/HUMANIS (retraites complémentaires) ;

3 - CFE/WELCARE SANTE 4 (Mutuelle complémentaire).

Évolution des cotisations sociales de l'agent expatriée

	Charges Patronales	Charges Salariales	Budget SMANM dont salaire brut	% de variation
Exercice 2012 dont cotisations sociales françaises	12 970.09 €	8 970.96 €	53 618.94 €	
Exercice 2013 dont pack cotisations sociales à l'étranger	11 106.79 €	6 956.43 €	50 413.22 €	-6 %
Exercice 2014 (prévisionnel) dont pack cotisations sociales à l'étranger	11 085.53 €	6 950.82 €	50 141.04 €	-0.50 %

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de prendre en charge les cotisations salariales et patronales, Les tarifs seront actualisés suivant les revalorisations des cotisations sociales à l'expatriation en cours d'année.

Adopté à l'unanimité

RAPPORT 2014/347 – Grille indiciaire afférente au grade de rédacteur territorial

Mme Anne-Marie COUSIN présente le rapport.

[redacted] a été recrutée sur le poste de secrétaire-assistante par délibération n°213/314 du 4 juillet 2013, en contrat à durée déterminée pour une période d'un an. Cette durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsqu'au terme de la durée initialement fixée au contrat, la procédure pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.
Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- d'accepter que sa rémunération, pour un temps complet sera fixée dans l'espace indiciaire afférent au grade de rédacteur territorial ;

- d'autoriser La présidente du S.M.A.N.M. à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORT 2014/348 – Taux de cotisation des risques statutaires

Mme Anne-Marie COUSIN donne lecture du rapport.

Dans le cadre de ses missions facultatives, le centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche met à la disposition du S.M.A.N.M., un contrat groupe dont l'objet est de garantir les risques financiers découlant de nos obligations statutaires.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, accepte et autorise Mme La présidente du S.M.A.N.M. à signer l'avenant portant modification du taux de cotisation à 1.64 %, à compter du 1er mai 2014.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORT 2014/349 – Budget primitif 2014

Mme Anne-Marie COUSIN indique que le budget primitif se caractérise par une réelle maîtrise des dépenses de fonctionnement du S.M.A.N.M. limitées au plus près des besoins et se traduisant, globalement, par une légère diminution des propres moyens de fonctionnement. Le projet de budget primitif 2014 est cohérent avec nos actions 2014 du S.M.A.N.M.

Compte tenu des éléments d'informations fournis, le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2014 comme suit :

En recettes :

Section d'investissement	20 813.25 €
Section de fonctionnement	284 444.14 €

En dépenses :

Section d'investissement	20 813.25 €
Section de fonctionnement	284 444.14 €

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses

Mme Anne Marie COUSIN explique que des travaux d'investissement sont proposés.
À titre indicatif, voici quelques devis :

Nom des entreprises	Description	PRIX
DGC communication	Modernisation complète de la vitrine, du bureau et salle au 1er étage	41 022 € HT
IDEE FIXE	Modernisation complète de la vitrine, du bureau et salle au 1er étage	36 035 € HT
OPTIMUM AGENCEMENTS	Modernisation complète de la vitrine, du bureau et salle au 1er étage	23 928 € HT

La séance a été levée à 17h30.

Le secrétaire de séance

M. Rolande BRECY

La présidente du S.M.A.N.M.

S.M.A.N.M.
Maison de la Normandie/Manche à Jersey - Siege :
Maison du département
50050 SAINT LO 02.33.05.96.37

Mme Anne-Marie COUSIN

REÇU LE
08 JUIL 2014
PREFECTURE DE LA MANCHE

DELIBERATION - PV 009

Syndicat Mixte Association Maison de la Normandie et de la Manche à Jersey

S . M . A . N . M .

Approbation du PV du 11 février 2014

Le comité syndical approuve le procès-verbal de la séance du 11 février 2014.

Adopté à l'unanimité

Délibéré à Saint-Lô, le 3 juillet 2014
Pour extrait certifié conforme,
La présidente du S.M.A.N.M.,

S.M.A.N.M.
Maison de la Normandie/Manche à Jersey - Siege :
Maison du département
50050 SAINT LO 02.33.05.96.37

Anne-Marie COUSIN

Information sur l'accusé de réception	
Envoyé à	La préfecture de la Manche
Le	7/7/2014
Accusé réception le	8/7/2014

REÇU LE 08 JUIL 2014 PREFECTURE DE LA MANCHE